



DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°01

**A L'Entreprise : HATEB AOMAR dont le siège social est à 04 RUE AISSAT IDIR BARIKA
WILAYA DE BATNA**

Détentrice du Marché N°171/2025 En Date du 04/05/2025

**Ayant pour objet : Réalisation de : 60/1500 logements publics locatifs à la commune de
M'DOUKEL wilaya de Batna**

(2^{EME} TRANCHE Programme Inscrit en 2024) Lot : Tout Corps D'Etat Avec VRD

- ❖ Conformément à l'arrêté du 23 Rabie Ethani 1432 correspondant au 28 Mars 2011 fixant les mentions à porter dans la mise en demeure et les délais de publication
- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés et des délégations des services publics.
- ❖ Vu La loi 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- ❖ Vu le Marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°053/2025 en date du 22/04/2025 approuvée par le service contractant en date du 04/05/2025 sous le numéro : 171/2025 concernant le projet de Réalisation de : 60/1500 logements publics locatifs à la commune de **M'DOUKEL wilaya de Batna (2^{EME} TRANCHE Programme Inscrit en 2024) Lot : Tout Corps D'Etat Avec VRD**
- ❖ Pour un montant de : **188.068.600.00 DA** conclu entre l'office de promotion est de gestion Immobilière de la wilaya de BATNA et L'entreprise **HATEB AOMAR** dont le siège social est à **04 RUE AISSAT IDIR BARIKA WILAYA DE BATNA**
- ❖ Vu l'ordre de service en date du 04/05/2025 sous le numéro 171/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise **HATEB AOMAR** en date du 04/05/2025.
- ❖ Vu le délai de réalisation du marché qui est de : 12 Mois
- ❖ Vu la constatation sur le PV de chantier établi par le bureau d'étude en présence du représentant du service contractant en date du 19/10/2025, qui stipule l'arrêt des travaux et le non-respect de l'entreprise de ces engagements pour approvisionner le chantier en moyens matériaux de construction, et de matériels et de moyens humains nécessaires qui sont en absence total.
- ❖ Vu les retards enregistrés par rapport au planning, soit 50% du délai consommé, et le taux d'avancement est de 10%
- ❖ Vu la mise en demeure de l'OPGI N 3074 DU 28/09/2025 .
- ❖ En application de l'article 08 du marché **N°171/2025 En Date du 04/05/2025** qui stipule la résiliation
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public est aux articles 90-91-92 et 93 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles relatives aux marchés publics
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics
- ❖ Considérant de ce qui précède

L'entreprise **HATEB AOMAR** dont le siège social est à **04 RUE AISSAT IDIR BARIKA WILAYA DE BATNA** titulaire du marché **N°171/2025 En Date du 04/05/2025**, est L'ODS N°175/2025 du 04/05/2025 notifié le 04/05/2025, est mis en demeure de démarrer les travaux et de renforcer le chantier en moyens, Matériels-Humains et Matériaux afin de résorber les retards enregistrés dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de parution de la présente dans les quotidiens nationaux.

Faute de quoi des mesures réglementaires seront pris à l'égard de l'entreprise notamment la réalisation au trot exclusif.

Le Directeur Général